

**AVIS AUX PORTEURS
DU FCP « KILIMANDJARO » (ISIN : FR0013241866)**

Paris, le 10 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) « KILIMANDJARO » dont la société de gestion est AURIS GESTION.

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-dessous, le détail des changements intervenus.

1. Les changements

Nous vous informons qu'en concertation avec le conseiller PLACIUM (K&P FINANCE), il a été décidé d'apporter les changements suivants au prospectus du FCP « KILIMANDJARO » :

- Modification des limites « Actions » de l'allocation cible
 - Anciennes limites : entre 20% et 60%
 - Nouvelles limites : entre 30% et 70%
- Modification des limites « Produits de taux » de l'allocation cible
 - Anciennes limites : entre 40% et 80%
 - Nouvelles limites : entre 30% et 80%

Ces changements prendront effet le 14 septembre 2020.

Ces changements n'entraîneront ni frais spécifiques, ni modification de la stratégie ou encore du profil rendement/risque du FCP. Par ailleurs, les frais de fonctionnement et de gestion du FCP restent inchangés.

Cependant, dans l'hypothèse où cette modification ne vous conviendrait pas, nous vous informons que vous avez la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais à compter de la date de réception de cette lettre et ce, durant un mois.

2. Les modifications entraînées par l'opération

- Le profil de risque
 - Modification du profil rendement / risque : **NON**
 - Augmentation du profil rendement / risque : **NON**
- Les frais
 - Augmentation des frais : **NON**

3. Les éléments à ne pas oublier

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) relatif au FCP « KILIMANDJARO », dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social de SALAMANDRE AM. Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Sébastien GRASSET
Directeur Général Adjoint